

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR UNE AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

- Pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale
- La Carte Nationale d'Identité (en cours de validité) du mineur
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de l'autorité parentale